



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°19 - 11 MARS 2021

LETTRÉ D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE



À LA RENCONTRE DES BÉNÉFICIAIRES DU PLAN DE RELANCE DANS LA NIÈVRE



Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, a souhaité faire connaître les projets soutenus par le plan de relance en se rendant régulièrement sur le terrain à la rencontre des porteurs et des bénéficiaires. Les «mercredis de la relance», organisés deux fois par mois depuis mi-janvier, sont l'occasion pour le corps préfectoral d'échanger avec eux sur le montage et la mise en œuvre de ces projets et d'évoquer les différents dispositifs du plan qui se sont déjà traduits par une aide de près de 100 millions à l'économie nivernaise.

Après le soutien au secteur industriel, à l'insertion professionnelle des jeunes et à la transition écologique, la dernière visite a porté sur la mise en place de solutions numériques et la dynamisation du commerce de proximité.

Didier Josso, sous-préfet à la relance auprès du préfet de la Nièvre, s'est ainsi rendu le 3 mars à Cosne-Cours-sur-Loire, en présence de Cédric Aymonier, directeur territorial de la Banque des Territoires.

La communauté de communes Cœur de Loire, signataire d'une convention **Action cœur de ville**, a mis en place une plateforme de marché local «**Achetezencœurde Loire**» permettant aux commerçants, artisans, prestataires de service du territoire de disposer d'une vitrine en ligne et d'animer une e-boutique. Ce projet a été soutenu **à hauteur de 20 000 euros** par la Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance. La Banque des Territoires accompagne également la commune de Cosne-Cours-sur-Loire avec le financement d'une mission de conseils pour expertiser la résilience du commerce à la crise actuelle et d'un diagnostic d'urbanisme commercial.

Les prochaines semaines seront l'occasion de montrer à nouveau que le plan de relance propose des mesures concrètes à destination de tous, dans tous les territoires.

Plus d'infos : www.nievre.gouv.fr



Contact
pref-francerelance@nievre.gouv.fr

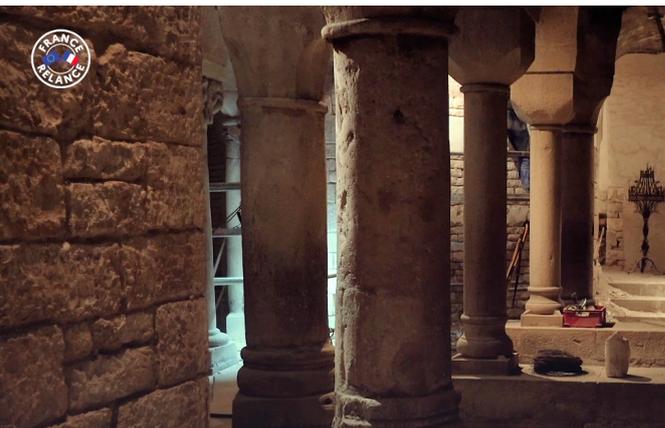


Les Actualités

CATHÉDRALE SAINT-BÉNIGNE DE DIJON

Après l'incendie des cathédrales de Notre-Dame-de-Paris en 2019 et de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes en 2020, il a été décidé **d'amplifier les travaux de restauration et de sécurisation des cathédrales en France.**

Le plan de relance met en œuvre un **«PLAN CATHÉDRALES»** sans précédent, doté de 80 M€, afin de soutenir et accélérer, au-delà des moyens mobilisés chaque année par l'État, la restauration des monuments historiques et la pérennisation de métiers artisanaux séculaires.



La cathédrale Saint-Benoigne de Dijon a bénéficié d'une aide de

2,6 MILLIONS

pour accélérer sa restauration et valoriser son patrimoine archéologique, en particulier la structure de la Rotonde, témoin architectural millénaire.



Vidéo : Cathédrale St Benoigne

<https://youtu.be/N645ShLHm7M>

Au global, 16,5 M€ du plan de relance sont consacrés à la restauration de 8 monuments historiques et au développement de 2 équipements patrimoniaux de Bourgogne-Franche-Comté.

PLAN DE RELANCE DES ÉQUIPEMENTS

Le soutien de l'Agence nationale du Sport s'élève à hauteur de 50 M€ au niveau national, dont 25 M€ au niveau territorial, et **visé la rénovation énergétique des équipements sportifs.**



En Bourgogne-Franche-Comté, les crédits régionaux sont de 880 000 €.

Les projets porteront sur la rénovation d'équipements dès lors qu'elle comprend des travaux de rénovation énergétique. **Ils devront tendre vers une économie d'énergie de 30 % par rapport à la consommation initiale.**

SEUIL MINIMUM DE SUBVENTION

100 000 €

pour les rénovations légères

500 000 €

pour les rénovations globales

Plus d'informations dans la note de service de l'ANS

www.agencedusport.fr/IMG/pdf/note_de_service_2021signee-es-01_equipements.pdf

Sur le site du Plan de Relance :

www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/renovation-thermique-modernisation-equipements-sportifs



AIDE À L'EXPORT POUR LES AGRICULTEURS

Dans le cadre du **Plan de relance du commerce agroalimentaire français à l'international**, un **chèque Relance export Agro** vient compléter, depuis le 1er octobre 2020, le chèque Relance Export mis en place par l'État.

Ce dispositif exceptionnel permet d'assurer la gratuité, pendant la crise sanitaire, des prestations d'accompagnement à l'international des entreprises agroalimentaires sur les salons et les «Tastin» inscrits au Programme France Export de Business France :

OPÉRATION TASTIN : 50% du montant facturé à l'entreprise, plafonné à 1 500 €

SALON : 50% DU MONTANT FACTURÉ À L'ENTREPRISE, PLAFONNÉ À 2 500 €



Dans le contexte d'incertitudes que nous connaissons, cet effort particulier traduit la volonté du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation d'accompagner plus fortement les entreprises agroalimentaires pour venir ou revenir saisir les opportunités à l'international.

Plus d'infos sur :

<https://agriculture.gouv.fr/un-cheque-relance-export-agro-pour-accompagner-les-entreprises-agroalimentaires-linternational>

VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE

RECRECITER DE JEUNES TALENTS

Le programme Volontariat Territorial en Entreprises (VTE) opéré par Bpifrance donne la possibilité à des étudiants en alternance ou récemment diplômés d'études supérieures **d'accéder à des postes à responsabilités dans des entreprises françaises.**

TERRITOIRES D'INDUSTRIE :

pour accompagner les entreprises dans leur transformation, une subvention d'un montant **de 4 000 euros** est versée par l'État et la Banque des Territoires aux entreprises qui recrutent un VTE en Territoires d'Industrie (opération 1000 volontaires territoriaux en entreprise).

Cette subvention concerne les contrats éligibles au VTE signés depuis le 1er janvier 2020.

VERT :

afin d'accompagner le recrutement de 1 000 jeunes dans des TPE, PME et ETI sur des métiers de la transition écologique, une prime **de 8 000 euros** est versée à l'entreprise qui accueille un (des) talent(s) en VTE Vert. Cette subvention contribue au financement de la rémunération et/ou des frais de scolarité, achat de matériel ou logiciel, directement liés à la mission qui est confiée au jeune.

Elle concerne les contrats éligibles au VTE Vert conclus depuis le 1er septembre 2020.

Aides sur : <https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/vte-dispositif-recruter-jeunes-talents>



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*